

Informations de base	
2022/2740(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2021–2027: dates de début et les périodes applicables à l'inadmissibilité des demandes de soutien Complétant 2018/0210(COD) Subject 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/06/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)04292	
29/06/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
06/07/2022	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2.0 mois		
10/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2740(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2018/0210(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/09465

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)04292	29/06/2022	

